



Conseil Communautaire
17 décembre 2020
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuiet, J.M Daubigny, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :
I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
J.L Bonin, F. David, G. Ginet, J. Lagnien, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 134/20

Objet

Transfert des excédents/déficits du budget assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-COUTENET

VU les articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le vote du compte administratif 2019 du budget assainissement,

Considérant le vote du compte de gestion 2019 du budget assainissement,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015 rendant obligatoire le transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le service public de l'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial, que son budget est un budget annexe soumis au principe de l'équilibre financier, qu'en principe il est impossible de prévoir un financement par le budget général du budget annexe du service sauf dispositions spécifiques l'y autorisant, qu'il n'y a ainsi pas lieu d'engager un processus d'évaluation des charges transférées,

Considérant que le transfert de la compétence « assainissement » doit donner lieu à la clôture du budget annexe communal entraînant le transfert de l'actif et du passif dans le budget général de la commune et la mise à disposition à titre obligatoire des biens nécessaires à l'exercice du service ainsi que les droits et obligations y afférant,

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-13420-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Considérant, que les excédents résultent strictement de l'exercice de la compétence et doivent être identifiés budgétairement,

Considérant que le transfert des excédents doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté d'Agglomération et de la commune concernée,

Considérant que les votes des comptes administratifs 2019 des budgets annexes de l'assainissement des communes concernées font apparaître les soldes définitifs suivants :

Budget Annexe	Commune	Résultat FCT 2019	Résultat INV 2019
ASST Affermage	Authume	5 145,52	3 720,91
	Crissey	- 13 739,78	- 181 131,87
	Jouhe	1 296,36	32 926,21
	Villette les Dole	13 496,63	43 397,85
Total ASST Affermage		6 198,73	- 101 086,90
ASST Régie	Biarne	26 829,60	- 8 389,95
	Brevans	- 3 069,45	- 3 179,84
	Champvans	135 449,15	- 79 212,83
	Damparis	32 913,21	150 750,11
	Le Deschaux	7 435,09	54 600,31
	Moissey	- 53 265,23	45 600,93
	Peseux	5 532,84	- 36 542,72
	Tavaux	71 503,97	166 015,35
Total ASST Régie		223 329,18	289 641,36
Total général		229 527,91	188 554,46

Considérant qu'après prise en compte de ces éléments, et compte tenu des décisions prises par lesdites communes, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe du transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- Des résultats de fonctionnement selon le détail suivant :

Budget Annexe	Commune	Déficit / Excédent FCT	Résultat FCT 2019	Attribution GD
ASST Affermage	Authume	Excédent	5 145,52	5 145,42
	Crissey	Déficit	-13 739,78	-13 739,78
	Jouhe	Excédent	1 296,36	0,00
	Villette les Dole	Excédent	13 496,63	13 496,63
Total ASST Affermage			6 198,73	4 902,27
ASST Régie	Biarne	Excédent	26 829,60	26 829,60
	Brevans	Déficit	-3 069,45	-3 069,45
	Champvans	Excédent	135 449,15	135 449,15
	Damparis	Excédent	32 913,21	0,00
	Le Deschaux	Excédent	7 435,09	0,00
	Moissey	Déficit	-53 265,23	-53 265,23
	Peseux	Excédent	5 532,84	5 532,84
	Tavaux	Excédent	71 503,97	71 081,97
Total ASST Régie			223 329,18	182 558,88
Total général			229 527,91	187 461,15

- Des résultats d'investissement selon le détail suivant :

Budget Annexe	Commune	Déficit / Excédent INV	Résultat INV 2019	Attribution GD
ASST Affermage	Authume	Excédent	3 720,91	3 720,91
	Crissey	Déficit	-181 131,87	-181 131,87
	Jouhe	Excédent	32 926,21	16 413,10
	Villette les Dole	Excédent	43 397,85	43 397,85
Total ASST Affermage			-101 086,90	-117 600,01
ASST Régie	Biarne	Déficit	-8 389,95	-8 389,95
	Brevans	Déficit	-3 179,84	-3 179,84
	Champvans	Déficit	-79 212,83	-79 212,83
	Damparis	Excédent	150 750,11	150 700,11
	Le Deschaux	Excédent	54 600,31	0,00
	Moissey	Excédent	45 600,93	45 600,93
	Peseux	Déficit	-36 542,72	-36 542,72
	Tavaux	Excédent	166 015,35	163 489,35
Total ASST Régie			289 641,36	232 465,05
Total général			188 554,46	114 865,04

Considérant qu'au vu de cette délibération, les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats, qui sont des opérations réelles imputées aux budgets annexes de la Communauté d'Agglomération seront alors les suivantes :

- Transfert de l'excédent de fonctionnement sur le compte 778, soit :
 - Budget Annexe Assainissement Régie : 238 893,56 €
 - Budget Annexe Assainissement Affermage : 18 642,05 €
- Transfert du déficit de fonctionnement sur le compte 678, soit :
 - Budget Annexe Assainissement Régie : 56 334,68 €
 - Budget Annexe Assainissement Affermage : 13 739,78 €
- Transfert de l'excédent d'investissement sur le compte R1068, soit :
 - Budget Annexe Assainissement Régie : 359 790,39 €
 - Budget Annexe Assainissement Affermage : 63 531,86 €
- Transfert du déficit d'investissement sur le compte D1068, soit :
 - Budget Annexe Assainissement Régie : 127 325,34 €
 - Budget Annexe Assainissement Affermage : 181 131,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 75 votes pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole comme défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes et des actifs mis à disposition par les communes dans les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

- Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Pilotage et Coordination
 - Pôle MR / Direction des Finances
 - Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
 - Trésorerie Municipale du Grand Dole
 - Communes concernées

